

DEMANDE DE LOGEMENT IEPA

(Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées)



Valable 12 mois

DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Habitant la commune depuis : _____

Etat civil : célibataire en couple marié-e séparé-e divorcé-e veuf/ve

Domicile actuel

Rue et no : _____

No postal et localité : _____

Téléphone privé : _____ Téléphone professionnel : _____

Téléphone mobile : _____ Email : _____

CONJOINT – CONCUBIN – MENAGE COMMUN

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Habitant la commune depuis : _____

Etat civil : célibataire en couple marié-e séparé-e divorcé-e veuf/ve

Domicile actuel

Rue et no : _____

No postal et localité : _____

Téléphone privé : _____ Téléphone professionnel : _____

Téléphone mobile : _____ Email : _____

REVENUS ANNUELS BRUTS DU GROUPE FAMILIAL

	Locataire	Conjoint-concubin- en ménage commun
Salaire/retraite/indemnité chômage	CHF	CHF
Salaire/retraite/indemnité chômage <i>des enfants et/ou d'une autre personne appelée à résider dans le logement</i>	CHF	CHF
Rente AI/AVS/veuve/orphelin	CHF	CHF
Pension perçue	CHF	CHF
Allocation familiale, subside assurance maladie, bourse ou allocation d'étude	CHF	CHF
Aide complémentaire SPC ou d'un service social	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
Revenu brut total	CHF	CHF

Nos logements IEPA sont subventionnés, les barèmes d'entrées varient en fonction de la loi cantonale.

Il est important de joindre tous les justificatifs de revenus

LOGEMENT ACTUEL

Nombre de pièces : _____
cuisine comprise

Loyer annuel : _____
hors charges

MOTIF DE LA DEMANDE *plusieurs réponses possibles*

- Bail résilié
- En sous-location
- Vit chez des tiers
- Sans domicile fixe
- Foyer, pension, hôtel
- Séparation, divorce
- Trop cher
- Trop grand
- Trop petit
- Raison médicale (liée au logement actuel et attesté par certificat médical)
- Menaces, violences domestiques (joindre attestation si possible)
- Insalubre
- Manque de confort
- Démolition/transformation
- Immeuble sans ascenseur
- Mobilité réduite (handicap)
- Autres : _____

LIENS AVEC LA COMMUNE DE MEYRIN

- J'habite déjà à Meyrin depuis : _____
- Je souhaite me rapprocher d'un proche direct (parents/enfants) domicilié à l'adresse

- Autre _____
qui peut justifier de votre implication au sein de la commune

OBSERVATIONS ET REMARQUES

Lieu : _____

Date : _____

Signature du demandeur

Signature du conjoint-concubin-
en ménage commun



IMPORTANT : Seuls les dossiers complets sont enregistrés. **La durée de validité de ce questionnaire est limitée à une année à compter de la date de réception.** La demande doit être renouvelée dans les douze mois qui suivent son inscription au moyen du formulaire de renouvellement accompagné des documents requis. Sans renouvellement, la FNM considère que l'inscription en liste d'attente est annulée et détruit le dossier, sans en aviser le-la candidat-e.

Le-la candidat-e est tenu-e d'informer la FNM sans délai de tous changements de situation (état civil, revenus, déménagement, etc.). Une demande non-tenue à jour est considérée comme incomplète et ne sera pas traitée par la commission d'attribution.



SVP Sans trombone, ni agrafe - Merci

Documents à joindre impérativement à votre formulaire de demande

Nous garantissons que l'ensemble des données collectées demeure à l'usage interne de la Fondation Nouveau Meyrin. Celles-ci seront uniquement destinées à des fins d'attribution de logements et en aucun cas transmises à des tiers, ni utilisées à des fins publicitaires.

Ces justificatifs sont demandés pour toutes les personnes appelées à résider dans le logement.

1. Identité

Pour les Suisses : carte d'identité ou livret de famille

Pour les Etrangers : permis de séjour

2. Poursuites

Copie de l'extrait du registre des poursuites, daté de moins de trois mois
pour toutes les personnes majeures

3. Revenus

Copie de votre dernier avis de taxation ou l'attestation de l'impôt à la source émis par l'Administration fiscale cantonale.

Si votre revenu brut est différent de celui figurant sur l'avis de taxation mentionné ci-dessus, veuillez nous fournir tous les documents permettant de déterminer l'ensemble de votre revenu brut (rentes AVS, SPC, AI, prestations d'assistance, subsides d'assurance-maladie, revenus provenant de la fortune).

4. Logement actuel

Copie de votre bail appartement (uniquement la page mentionnant le loyer) et le dernier avenant en cas d'augmentation du loyer.

Contact :

✉ Fondation Nouveau Meyrin
Rue des Boudines 2
1217 Meyrin

📅 lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

@ fnm@meyrin.ch

www.fondationnouveaumeyrin.ch

REGLEMENT D'INSCRIPTION POUR UN LOGEMENT IEPA

La FNM en bref

La Fondation Nouveau Meyrin (FNM) est une fondation communale de droit public pour le logement, créée en 1966. Son but est de mettre à disposition de la population de Meyrin, des logements confortables à des loyers accessibles, correspondant aux besoins de la population, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général.

L'IEPA des Vergers

Il est répartis sur trois immeubles dont deux propriétés de La Fondation Nouveau Meyrin. La FNM possède 10 logements IEPA situés à l'Esplanade des Récréation 14 et 11 logements situés rue des Arpenteurs 8. Ces logements sont en régime subventionné (HLM et HBM).

Définition d'un IEPA

Les appartements en IEPA sont destinés aux personnes en âge AVS. Chaque habitant est un locataire titulaire d'un bail. Les immeubles regroupent des logements indépendants et des locaux communs mis à disposition pour différentes activités d'animation. Conçus sans barrières architecturales, ils sont équipés d'un système d'appel permettant de requérir de l'aide auprès du personnel d'encadrement.

Encadrement

Imad assure un encadrement de proximité via un personnel atteignable du lundi au vendredi de 8h à 17h30. Une permanence nocturne est organisée par un veilleur qui assure la tranquillité de l'immeuble et la sécurité 365 jours sur 365 de 19h à 7h.

Conditions d'admission

Une demande d'inscription doit être transmise à la FNM, au moyen du formulaire ci-joint. Une visite est organisée afin de rencontrer la gérante sociale de l'IEPA des Vergers, qui remplit un rapport de visite et émet un avis. Bien que la décision définitive d'attribution appartient au propriétaire, celle-ci est prise en fonction de :

- Du rapport positif de l'IMAD
- L'âge
- Du degré d'autonomie
- De la situation financière (critères définis par la loi générale sur le logement et la protection des locataires en fonction du type de logement proposé : HLM – HBM)
- De la durée de résidence (minimum 2 ans continus sur le canton de Genève durant les 5 dernières années)

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à toutes les personnes en âge d'AVS ayant un lien avec la commune, à savoir :

- Habiter à Meyrin
- Se rapprocher d'un proche direct (parents / enfants)
- Autre (qui peut justifier de son implication au sein de la commune)

Les personnes remplissant les conditions susmentionnées peuvent compléter un formulaire d'inscription disponible sur internet ou à la réception de la Mairie de Meyrin. Seuls les dossiers complets sont enregistrés.

Une fois votre inscription enregistrée, cette dernière est transmise à la gérante sociale de l'IEPA des Vergers qui prendra contact avec vous pour évaluer vos besoins pour un logement de ce type. Un rapport nous est ensuite envoyé avec un préavis positif ou négatif.

Dans le cas d'une décision négative, nous vous retournons votre dossier.

Renouvellement

Le-la candidat-e doit renouveler sa demande dans les douze mois qui suivent son inscription au moyen du formulaire de renouvellement accompagnés des documents requis. Sans renouvellement, la FNM considère que l'inscription en liste d'attente est annulée et détruit le dossier, sans en aviser le-la candidat-e.

Le-la candidat-e est tenu-e d'informer la FNM sans délai de tous changements de situation (état civil, revenus, déménagement, etc.). Une demande non-tenue à jour est considérée comme incomplète et ne sera pas traitée par la commission d'attribution.

Toutes les demandes ou questions sont à adresser à la FNM, par courrier, par téléphone ou par courriel. La FNM ne reçoit aucun rendez-vous, ni ne procède à aucune audition de candidat-e.